

TRI-PEEK CANADA LIMITED  
216 MILLWAY AVE  
CONCORD; ONTARIO; L4K 1B5  
CANADA

PRODUIT: 2001-07-020 TRI-PEEK ULTRA PEEK 500g



### Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT..... MANUFACTURED FOR:  
TRI-PEEK CANADA LIMITED  
216 MILLWAY AVE  
CONCORD  
ONTARIO, CANADA  
L4K 1B5  
www.tri-peek.com  
1-877-615-4272

NOM CHIMIQUE..... 2001-07-020 TRI-PEEK ULTRA PEEK 500g  
FAMILLE CHIMIQUE..... MELANGE.  
POIDS MOLECULAIRE..... NON APPLICABLE.  
FORMULE CHIMIQUE..... MELANGE.  
NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES..... 2001-07-020 TRI-PEEK ULTRA PEEK 500g  
USAGE DE PRODUIT..... POLI.  
LIVRE DE FORMULA/LAB #..... F 07-155.

### Section 02: COMPOSITION/INGREDIENTS SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
OXYDE D ALUMINIUM	7-13	5 mg/m3	1344-28-1	NON DISPONIBLE	NON DISPONIBLE
SOLVANT A BASE DE PETROLE	5-10	5 ppm	8008-20-6	5000 mg/kg RAT-ORALE	NON DISPONIBLE
HYDROCARBURESISOPARAFFINIC	1-5	100 ppm	64742-48-9	NON DISPONIBLE	NON DISPONIBLE
ISOBUTANE	5-10	1000 ppm	75-28-5	NON APPLICABLE	142,500 ppm (4h) RAT - INHAL
PROPANE	1-5	1000 ppm	74-98-6	NON APPLICABLE	NON DISPONIBLE

### Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE DE PENETRATION  
INGESTION..... ETOURDISSEMENTS ET NAUSEES.  
INHALATION AIGUE..... IRRITE LES VOIES RESPIRATOIRES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT.  
CONTACT AVEC LES YEUX..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.  
ABSORPTION PAR LA PEAU..... AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR LE MELANGE DE CE PRODUIT.  
CONTACT AVEC LA PEAU..... IRRITATION LEGERE.  
EFFETS D'EXPOSITION AIGUE..... VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.  
EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE..... LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT.  
LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT..... VOIR SECTION II.

### Section 04: PREMIER SOINS

PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE..... CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.

### Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION..... 365.  
PROCEDURES SPECIALES..... ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLEURS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.

INFLAMMABILITE..... AUCUN UN PRODUIT INFLAMMABLE (SELON DES REGLEMENTS CANADIENS D'AEROSOL).  
SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?..... CHALEUR EXCESSIVE. ETINCELLES ET FLAMMES.  
MOYENS D'EXTINCTION..... DIOXYDE DE CARBONE, POUVRE CHIMIQUE, MOUSSE.  
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE..... 5.6.  
(% VOLUME)  
SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITE..... 0.7.  
(% VOLUME)  
DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION.  
SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES..... NON APPLICABLE.  
SENSIBILITE AUX CHOCS..... NON APPLICABLE.  
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX..... VAPEUR ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.

PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL EST CLASSEE COMME..... 0 cm.  
RETOUR DE FLAMME..... NON.

**PRODUIT: 2001-07-020 TRI-PEEK ULTRA PEEK 500g****Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

POINT D'ECLAIR (C), VASE CLOS DE ..... >40.  
TAGLIABUE(CONCENTRE)

**Section 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL**

PROCÉDURES DE NETTOYAGE ..... ÉLOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATÉRIAU ABSORBANT INERTE ET  
FUITE/DEVERSEMENT ..... DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ÉTINCELLES. ÉVITER D'INHALER LES VAPEURS.  
AÉRER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCÈS AUX COURS D'EAU.

**Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE..... GARDER À L'ÉCART DES SOURCES DE CHALEUR, ÉTINCELLES, OU FLAMMES.  
CONTROLES D'INGENIERIE..... VENTILATION - LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION À L'INTERIEUR DE FACON  
CONTINUE.  
PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA ..... RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE D'EXCEDE PAS  
MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE ..... 50 DEG C.  
MATIERES SYNERGIQUES..... AUCUN CONNU.

**Section 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL**

GANTS/TYPE..... PORTER DES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.  
RESPIRATOIRE/TYPE..... LORS DE L'UTILISATION À L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE, ON RECOMMANDE D'UTILISER  
UN RESPIRATEUR DU TYPE À CARTOUCHE (NIOSH/MSHATC 23C OU ÉGALER.  
YEUX/TYPE..... VERRES DE SECURITE.  
CHAUSSURES/TYPE..... PAS NORMALEMENT REQUIS.  
AUTRE/TYPE..... NON REQUIS(E).

**Section 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ÉTAT PHYSIQUE..... AÉROSOL.  
APPARENCE..... BLEU.  
ODEUR..... NON DISPONIBLE.  
SEUIL DE L'ODEUR..... NON DISPONIBLE.  
PRESSION DE VAPEUR(PSIG)(AER)..... 28-40.  
@ 20 C  
POINT D'ÉBULLITION..... >100.  
TAUX D'ÉVAPORATION..... PLUS DE 1.  
ACÉTATE DE BUTYLE NORMALE  
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1)..... PLUS DE 1.  
(PAR POIDS)  
SOLUBILITÉ DANS L'EAU g/L (20°C)..... NON DISPONIBLE.  
pH..... 9.0-9.5.  
DENSITÉ (LIQUIDE)..... 1.00-1.04.  
COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE..... NON DISPONIBLE.  
POINT DE CONGÉLATION:(°C)..... NON DISPONIBLE.  
% DE LA VOLATILITÉ DE AÉROSOL..... 88-89.  
(PAR POIDS)  
DENSITÉ (AÉROSOL)..... 0.95-0.99.

**Section 10: STABILITE ET REACTIVITE**

PRODUITS DANGEREUX DE  
DECOMPOSITION..... VAPEURS ET FUMÉE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA  
COMBUSTION EST INCOMPLETE.  
STABLE CHIMIQUEMENT:  
OUI..... SOUS DES CONDITIONS NORMALES.  
NON, QUELLES CONDITIONS?..... NON APPLICABLE.  
COMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBSTANCES.  
NO, LESQUELLES?..... OXYDANTS PUISSANTS.  
REACTIVITÉ, SOUS QUELLES CONDITIONS?.... NON APPLICABLE.  
RISQUE DE POLYMERISATION DANGEREUSE.. NE SE PRODUIRA PAS.

**Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE**

EFFETS DE REPRODUCTION..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NUISIBLE SUR LA  
REPRODUCTION N'EST PRESUMÉ.  
IRRITATION DU PRODUIT..... PEU CONSIDÉRABLE.  
CAPACITÉ DE SENSIBILISATION DU PRODUIT.. INCONNU(E).  
CANCÉROGENICITÉ DU PRODUIT..... LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INSCRITS COMME  
CANCÉROGENES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM). ILS NE SONT PAS  
RÉGLEMENTÉS COMME TELS PAR L'OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH  
ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ÉTÉ ÉVALUÉS PAR LE CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE  
RECHERCHE SUR LE CANCER) NI PAR L'ACGIH (AMERICAN CONFERENCE OF  
GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS).  
TERATOGENÈSE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST  
PRESUMÉ.  
MUTAGÈNESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET MUTAGENE NUISIBLE N'EST  
PRESUMÉ.

**PRODUIT: 2001-07-020 TRI-PEEK ULTRA PEEK 500g**

**Section 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUE**

ENVIRONNEMENTAL..... NON DISPONIBLE.

**Section 13: DÉCHETS**

MÉTHODE D'ÉLIMINATION..... NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MÊME VIDÉS. ÉLIMINER CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FÉDÉRALE.

**Section 14: L'INFORMATION DE TRANSPORT**

D.O.T. CLASSIFICATION..... BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.  
CLASSIFICATION DU T.M.D..... BIEN DE CONSOMMATION (AÉROSOLS, UN1950, CLASS 2.2).

**Section 15: LÉGISLATION**

**RÈGLEMENTS CANADIENS**

CLASSIFICATION SIMDUT..... A,D2B.  
CNFC SECTION 3.3.5..... NIVEAU 1.  
CEPA (Loi Canadienne De Protection D'Environnemental) ..... TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMESTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉES.

**RÈGLEMENTS U.S.**

NIVEAU DE HMIS - SANTÉ..... 1 HASARD QUELQUE PEU.  
NIVEAU DE HMIS - INCENDIE..... 1 HASARD QUELQUE PEU.  
NIVEAU DE HMIS - REACTIVITÉ..... 0 HASARD MINIMUM.  
HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION PERSONNELLE ..... B.  
NFPA CODE 30B..... NIVEAU 1.  
L'INFORMATION DE SARA 313 : ..... CE PRODUIT NE CONTIENT AUCUN TI SOUMIS D'INGRÉDIENTS LES CONDITIONS DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DE LA PLANIFICATION DE SECOURS ET LA COMMUNAUTÉ DROIT-A-CONNAISSANT L'ACTE DE CFR 372. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.  
CALIFORNIA PROPOSITION 65:..... LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 : AVERTISSEMENT : CE PRODUIT NE CONTIENT INTENTIONNELLEMENT AUCUN PRODUIT CHIMIQUE CONNU DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE POUR CAUSER LE CANCER, LES DÉFAUTS DE NAISSANCE OU TOUT AUTRE MAL REPRODUCTEUR. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.  
TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances des) ..... TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE TSCA.  
VOC (w/w%)..... 26-27. TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE.

**Section 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS**

NOTICE DE TRI-PEEK CANADA LIMITED ..... LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT FOURNIS GRATUITEMENT PAR TRI-PEEK CANADA LIMITED BIEN QUE NOUS LES CROYONS FIABLES, ILS S'ADRESSENT À DES PERSONNES QUALIFIÉES QUI S'EN SERVENT À LEURS PROPRES RISQUES. TRI-PEEK CANADA LIMITED N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT AUX ÉVÉNEMENTS QUI PEUVENT SE PRODUIRE OU AUX DOMMAGES QUI PEUVENT DÉCOULER DE LEUR UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS QUI APPARAISSENT SUR LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE NE SE RAPPORTENT QU'AU PRODUIT DESIGNÉ SUR CELLE-CI ET NE S'APPLIQUENT PAS À N'UNE UTILISATION AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU DANS AUTRES PROCÉDES.  
PRÉPARÉ PAR..... TECHNICAL SERVICES  
PRÉPARATION DATE ..... JUN27/08